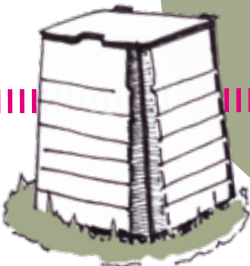




GUIDE

du compostage et du tri des biodéchets



Suite au renouvellement de notre contrat de collecte des ordures ménagères au 1^{er} Janvier 2022, et afin de faire face aux nouvelles obligations qui nous incombent, le système de collecte sur le territoire de la CCEV a été modifié, notamment par :

- L'extension des consignes de tri : tous les emballages et les papiers vont désormais dans le bac jaune ;
- Le tri des biodéchets à la source : la loi AGEC de Juillet 2020 oblige chaque collectivité à proposer un tri des biodéchets à partir du 1^{er} Janvier 2024 ;
- La collecte des ordures ménagères s'effectue tous les 15 jours.

Nous avons débuté la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire dès le 1^{er} Mars 2022 dans le but, d'une part, de réduire les tonnages allant à l'enfouissement. En effet, le prix à la tonne en 2021 était de 52 € et est passé en 2022 à 97 €, auxquels il faut ajouter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui était en 2021 de 18 €, de 30 € la tonne en 2022 pour arriver à 65 € en 2025.

D'autre part, notre collectivité a la chance d'avoir à HEUGNES une entreprise capable de collecter et transformer sur le territoire ces déchets par compostage en attendant de pouvoir les traiter au sein d'un méthaniseur à Luçay-le-Mâle début 2024. Environ 130 bornes de points d'apport volontaire ont été mises en place, la CCEV fournissant bioseaux et sacs kraft à chaque foyer sur la base du volontariat.

Et parce que la solution n'est pas toujours collective, les personnes qui le souhaitent et qui ont de la place chez elles peuvent également installer un composteur individuel pour extraire de leur poubelle la partie fermentescible et bénéficier d'un compost dont le jardin profitera toute l'année. Grâce à ce compostage, vous optimisez encore un peu plus les circuits courts du déchet.

Alain REUILLON
Vice-Président en charge de la gestion des déchets

3	Le compostage	Le tri des biodéchets	8
4	Quoi mettre dans le compost ?	Comment trier ses biodéchets ?	9
5	Comment prendre soin de son compost ?	Quoi mettre dans le bioseau ?	10
6	Quoi faire avec son compost ?	Astuces anti-gaspi	11
7	Comment mes déchets se décomposent-ils ?	Contact	12

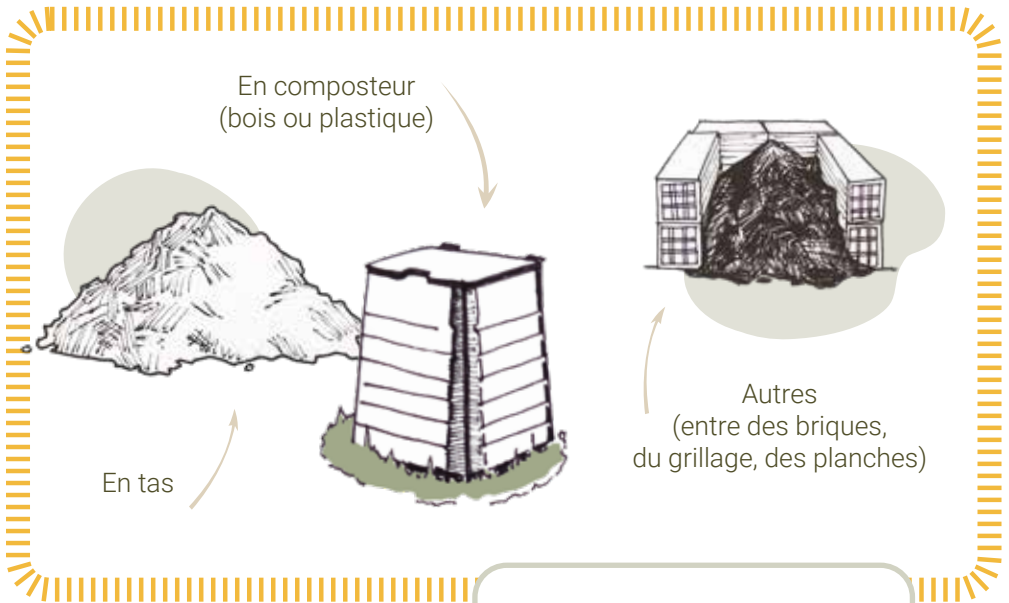
Le compostage

C'est quoi le compostage ?

Le compostage est une technique pour obtenir de l'engrais naturel à partir des déchets de cuisine et de jardin.

Comment composter ?

Il existe plusieurs façons de composter :



Matériels : fourche, pelle, arrosoir, seau...

Où composter ?

Dans votre jardin, sur un terrain plat, désherbé, en contact direct avec la terre, dans une zone semi-ombragée.

Quand composter ?

Tout au long de l'année.

Quoi mettre dans le compost ?

2 doses

de matières vertes/humides



Épluchures de légumes



Marc de café
Sachets de thé



Coquilles d'œufs



Tontes de gazon en petite quantité

1 dose

de matières brunes/sèches



Essuie-tout



Morceaux de papier journal



Morceaux de carton brun



Branchages, broyat, autres petits déchets verts

Attention aux idées reçues !

Vous pouvez mettre des écorces d'agrumes dans le compost. Tout est une question de quantité.

Pour éviter la visite de nuisibles, ne pas mettre de restes de viande ni de poisson.



Information insolite

Pour booster votre compost, l'urine est un parfait accélérateur de décomposition ! Les boissons sucrées qui ne sont plus consommables ont le même effet.



Comment prendre soin de son compost ?

Un compost, c'est comme un être vivant.

Il a besoin :

De respirer



Brassez régulièrement votre compost, à l'aide d'une fourche ou d'une pelle. L'air va ainsi entrer en contact avec le compost et permettre à tous les décomposeurs de faire leur travail de décomposition.

De boire



Pour vérifier l'humidité de votre compost, prenez-en une poignée. Il doit avoir une texture de pâte à modeler lorsqu'on le presse. S'il est friable, c'est qu'il est trop sec, arrosez-le afin d'attendrir les matières et de favoriser une bonne décomposition. Si de l'eau coule, c'est qu'il est trop humide, ajoutez des déchets bruns/secs.

De manger



Donnez à votre compost des déchets variés et équilibrés. Respectez bien 2 doses de matières vertes/humides et 1 dose de matières brunes/sèches.

Quoi faire avec son compost ?



soit **directement**
en PAILLAGE



Le compost peut s'utiliser en paillage. Les nutriments vont ensuite s'infiltrer dans la terre petit à petit avec la pluie.

soit **mélangé**
en TERREAU

Il ne faut pas utiliser le compost pur pour faire des plantations. Il est trop riche en nutriments, ce qui risquerait de « brûler » certains plants.



Pour un bon terreau, mélangez 1/3 de compost avec 2/3 de terre.



Comment mes déchets se décomposent-ils ?

Les déchets organiques se décomposent grâce aux organismes du sol.



Collemboles



Champignons



Bactéries



Lombrics



Cloportes

Escargots/Limaces



Attention !

Si vous trouvez de grosses larves blanches dans votre compost, ne les tuez pas ! Ce ne sont pas des larves de hanneton mais de cétoine, un joli scarabée. Contrairement à la larve de hanneton qui se nourrit des racines des plantes, la larve de cétoine se nourrit uniquement de la matière organique présente dans votre compost.



Larves de Cétoine



Cétoines

Le tri des biodéchets

Dépôt des déchets alimentaires dans un sac kraft puis un bioseau

Dépôt des biodéchets dans une des 130 bornes du territoire

Consommation

Cycle des biodéchets sur le territoire de la CCEV

Collecte des bornes une à deux fois par semaine

Épandage sur les terres agricoles

Compostage à Heugnes (36)

Obtention d'un engrais naturel

Le tri à la source des biodéchets sera obligatoire à partir de 2024 en France. C'est dans le cadre de cette obligation que la CCEV a mis en place la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire.

Comment trier ses biodéchets ?

Pour commencer le tri des biodéchets, vous pouvez vous procurer gratuitement en mairie un bioseau et un lot de sacs en papier kraft.



Lorsque vous n'avez plus de sacs, vous pouvez vous en approvisionner auprès de votre mairie.

Astuces

Lorsque vous allez à la borne, prenez votre bioseau avec vous pour faciliter le transport du sac, puis videz le contenu directement dans la borne.

Les sacs krafts ne sont pas obligatoires pour le tri des biodéchets. Si vous le souhaitez, **vous pouvez déposer vos déchets alimentaires dans le contenant de votre choix, puis vider le contenu directement dans une borne.**

Quoi mettre dans le bioseau ?



Épluchures de fruits
et de légumes



Noyaux



Fruits et légumes
pourris



Os, arrêtes de
poisson



Restes de repas



Croûtes de fromage



Coquilles
d'œufs



Coquillages,
crustacés



Coquilles de
fruits à coques



Marc de café
(avec filtre)



Sachets de thé



Denrées périmées
sans emballage



Emballages



Capsules
de café en
aluminium et
en plastique



Sacs plastique
« biodégradables »

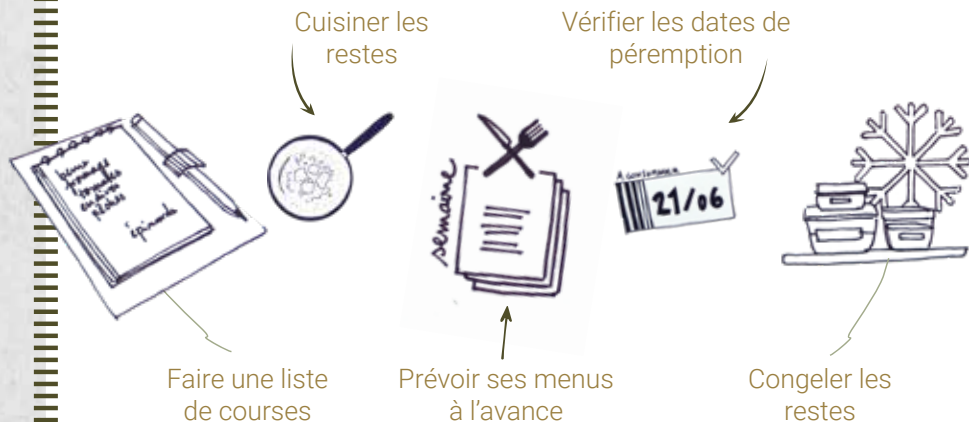


Déchets liquides
(huiles, boissons...)

Astuces anti-gaspi

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.
Quelques astuces existent pour réduire vos déchets alimentaires.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire :



Pour prendre soin de votre jardin :

Engrais naturel et répulsif des insectes : déposez-le aux pieds de vos plantes.



Marc de café

Répulsif à limace : émiettez des coquilles autour des plantes à protéger.



Coquilles d'œufs

Engrais naturel : coupez-les en petits morceaux et incorporez-les dans la terre.



Peaux de banane

Les déchets verts

Conformément à l'article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental », le brûlage des déchets verts est interdit. En effet, cette pratique entraîne des troubles du voisinage, des risques d'incendies et émet de nombreux polluants. En cas de non respect de cet article, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.



Pour vos déchets verts, pensez à la déchetterie :

Déchetterie de Heugnes

Les Féronçais – Tél. 07 70 07 39 93

Déchetterie de Valençay

Les Portes - Route de Luçay-le-Mâle – Tél. 06 08 89 81 30

Contact



Une question sur le tri des biodéchets ou le compostage ?

Contactez le Service Prévention et Gestion des Déchets

Tél. 02 54 00 00 20

Email : mission@ccev.fr

Retrouvez la liste des emplacements des bornes à biodéchets
sur notre site internet :
www.cc-ecueille-valencay.fr